

PÉTITIONS ET COMMUNICATIONS REÇUES.—Sommaire, 438-454.

PRÉSIDENT DU COMITÉ.—M. Marler, élu président.—Il exprime ses remerciements. Activité des comités antérieurs—Examen de certaines propositions, 1-5. Vice-président—Quorum—Sous-comités—Pétitions et communications, 6-16.

RAPPORT DÉFINITIF DU COMITÉ À LA CHAMBRE.—*Objet*:—*Rétablissement*:—Constitution d'un autre Bureau médical consultatif, xi. Hôpitaux, emplois protégés, xii. Gratuité de voyage en faveur des blessés aux yeux. Frais funéraires et fonds des derniers honneurs, xiii et xiv. Change, xiv. Fonds de cantine, xv. Rapatriement, xvi. Versements au pair, xvii. Opportunité de décréter l'octroi de soins et d'admission aux refuges, aux vétérans sur l'âge, vii. Chômage et assistance, xix. Indemnité xix. Placement des infirmes, xx. Propositions de colonie, appareil orthopédiques et chirurgicaux, xxi. Gratification pour service actif, xxi. Pensions: exécution des recommandations du comité de 1921, deux cas exceptés. Commission des pensions, sa constitution et sa juridiction. Explication des procédures, xxii. Invalidité et imputabilité, xxiii. Activités du Bureau d'appel, xxiv. Réduction ou abolition des pensions, xxiv. Versement de pension à la veuve mariée après l'apparition de l'invalidité. Certaines pensions octroyées aux orphelins de père. Pension aux épouses abandonnées, xxv. Allocation conditionnelle au décès de l'épouse. Octroi de pension pour tuberculose, xxvi. Octroi par erreur de la pension. Pension aux mères devenues veuves. Pension aux mères de soldats décédés, abandonnées par leur époux, xxvii. Proposition d'amendements mineurs, xxvii. Assurance: Administration, xxviii. Etat des activités, xxix. Extension de la loi, xxx. Contrats. Augmentation des bénéfices limités pour cas particuliers, xxx. Etablissement sur les terres: La Commission d'Etablissement des soldats. Régime de contrôle de ses activités. Prêts, xxxi. Etat des opérations, xxxiii. Difficultés relativement aux soldats établis sur les terres sous le régime de la loi, propositions et recommandations, xxxiv-xxxvi Général: Cas particuliers et examen spécifique à en établir, recommandations, xxxvi-xxxviii. Etat supplémentaire relatifs aux accusations de l'A.V.G.G. Commission recommandée à ce sujet, xxxviii-xxxix

RÉTABLISSEMENT.—*Voir* ETABLISSEMENT SUR LES TERRES *et* témoignage PARKINSON:—Cas difficileux (MacNeil) 149. Dépôt de proposition d'un régime d'"après-traitement" (Keeling), 154. Gratification en faveur des anciens soldats (McNicol), 236.

SERVICE CIVIL.—On devrait nommer un vétéran au Bureau des commissaires (Keeling) 183. Les vétérans, employés temporaires, devraient être admis à la permanence après six mois, 184. Le régime domiciliaire des anciens membres des forces impériales devrait être abrogé, 185. La réduction d'indemnité pour les grades inférieurs léserait nombre de vétérans, 186. La préférence en faveur des vétérans ne devrait valoir que pour ceux d'entre eux atteints de plus de 40 pour 100 d'invalidité (Dobbs), 221. Les amputés à l'emploi du R.S.V.C. (D.R.S.C.) devraient, les activités diminuant, être dirigés sur quelque département de permanence, 221. MM. O'Sullivan et Gammon frappés du déni de permanence sur une technicalité, (O'Sullivan), 279,281, (MacNeil), 278, 281.

SERVICES MÉDICAUX.—*Hôpitaux et Sanatoria*:—On devrait fermer les hôpitaux militaires et diriger les patients sur des hôpitaux civils (Dr Keenan), 308. Les Foyers de convalescents coûtent moins cher (Dr Keenan), 310. Fermeture de l'hôpital de Fredericton (Gale), 325. *Traitement*.—(Parkinson) Procédure de pétitionnement, 20, 270. Pas de limite de délai de pétitionnement pour invalidité de guerre, 29. Art dentaire, 35. Orthopédie, 36-61. Tuberculose, 38. Mode de détermination d'invalidité de guerre, 53, 306. Le traitement d'invalidité de guerre dure aussi longtemps que le jugent nécessaire les officiers de santé, 306. (Dr Keenan), 307. Les réclamations d'imputabilité ne reçoivent pas toute l'attention désirable, 135. Demande de gratuité des soins médicaux pour les cinq ans consécutifs à la mise à la réforme, 151. Demande de gratuité des soins médicaux aux dépendants des vétérans frappés d'incapacité grave ou décédés (MacNeil), 152. (Keeling) demande de gratuité des soins d'hôpital avec paye et allocation aux invalides de guerre, 152. Les Canadiens ayant servi dans les forces impériales et atteints de tuberculose, méritent les mêmes égards que les autres soldats des armées canadiennes, 155. Après un an de traitement, le tuberculeux devrait pouvoir, à discrétion, se faire diriger sur un autre sanatorium, 156. (Dr Keenan), 308. Pas de limite de délai pour les restrictions à effectuer, par tout département, à l'endroit d'un sujet en traitement, 306. Examen à faire subir au sujet en vue de traitement à accorder avec ou sans fiche médicale, 306. Soins médicaux recommandés pour une durée d'un an, mais pas pour une durée de cinq ans qui serait inapplicable, 307. La gratuité des soins, aux dépendants de réformés décédés ou sérieusement atteints, serait trop coûteuse, 308. Nombre de sujets détenteurs d'un certificat A1 sont trouvés susceptibles de recevoir des soins médicaux, (Dr Keenan), 312. On devrait toujours admettre aux trai-